



MANIFESTE POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

Adresse à l'attention des candidats à l'élection présidentielle

En ce début d'année 2012, la situation des banlieues est particulièrement préoccupante et la profonde crise que nous traversons creuse encore un peu plus le fossé social qui sépare les habitants des quartiers défavorisés du reste de la population : près d'un tiers des habitants des zones urbaines sensibles vit sous le seuil de pauvreté, soit un taux trois fois supérieur à celui de leurs agglomérations.

Face à cela, les réponses se font toujours attendre, avec une politique de la ville aujourd'hui en panne. Marginalisée et insuffisamment dotée, cette politique spécifique n'est hélas pas en mesure d'impulser seule la transversalité et les dynamiques nécessaires pour sortir ces quartiers de leur situation de relégation.

Elus du monde urbain, nous nous inquiétons plus que jamais de cette fracture sociale et territoriale grandissante qui met en danger, au cœur de nos agglomérations, notre modèle républicain du vivre-ensemble. Parce qu'elle en appelle à la solidarité et interroge directement la cohésion nationale et parce qu'elle est une promesse non tenue de la République, la cause des quartiers en difficulté doit être celle de l'ensemble des Français. Nous sommes - élus, habitants, acteurs économiques et associatifs, tous ceux qui font vivre et survivre ces quartiers - déterminés à la défendre.

Par ce manifeste, nous appelons à une prise de conscience partagée de l'urgence de la situation, en réaffirmant notre attachement aux fondamentaux qui président, depuis sa création, à la politique de la ville : combattre les inégalités sociales et territoriales et lutter contre les exclusions. Nous invitons le prochain Président de la République et son futur gouvernement à prendre en compte nos propositions dans ce qui devra être demain une reconnaissance de l'enjeu de ces quartiers et une refondation nécessaire de la politique de la ville.

I. Pour un projet social, urbain et intégré du territoire

La politique de la ville est une politique de rattrapage des inégalités. Elle nécessite d'établir un constat précis et de définir des objectifs priorités et adaptés, sur lesquels fonder les orientations des politiques publiques. Notre conviction est qu'il nous faut repartir du territoire pour développer un projet social et urbain partagé par l'ensemble des acteurs. Education, emploi, santé, logement, transports, culture, sécurité, citoyenneté, sport,... sont autant de facettes d'une même ambition : faire de nos quartiers, de nos villes et de leurs agglomérations des territoires solidaires, attractifs et durables.

A) Priorité à l'éducation: la réussite pour tous

Malgré les nombreux dispositifs de l'éducation prioritaire, les résultats scolaires des élèves et jeunes des quartiers sont en retrait par rapport aux enfants et adolescents du reste du territoire. Absentéisme, décrochage scolaire, orientation prématurée : il en ressort que les jeunes des quartiers souffrent d'un déficit de formation et peinent à s'insérer sur le marché du travail. Face à cette situation, l'AMGVF, l'ACUF et Ville et Banlieue considèrent qu'il est urgent d'agir en veillant à :

- **favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales**, en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives, en encourageant le travail en réseau et en développant le suivi individualisé et l'évaluation des projets,
- **conforter les contrats de réussite éducative** en les inscrivant dans la durée et poursuivre le soutien aux écoles de la deuxième chance en les généralisant sur le territoire national

- **mieux cibler les crédits de l'éducation prioritaire (ZEP/REP)** vers les enfants les plus en difficulté et encourager la participation des parents aux activités proposées, en liaison avec les associations présentes sur le terrain,
- **reconnaître, à leur juste place, le rôle stratégique des projets éducatifs locaux (PEL)** portés par les collectivités et renforcer la coopération entre les inspections académiques et les décideurs locaux, au service de la réussite de tous les enfants,
- **lutter contre les phénomènes d'évitement scolaire**, en renforçant l'accès à la citoyenneté, les politiques d'intégration à l'endroit des enfants et adolescents immigrés ou issus de l'immigration et l'adhésion aux valeurs républicaines.

B) Emploi et développement économique : des enjeux structurants

Avec la crise, les inégalités face à l'emploi se sont creusées. La situation des femmes - en particulier celles élevant seules leurs enfants - et des jeunes demeure particulièrement préoccupante. Le taux de chômage atteint ainsi 43 % pour les jeunes actifs et 37 % pour les jeunes actives dans les zones urbaines sensibles. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons :

- **favoriser l'insertion par l'emploi, notamment via la notion d'emplois francs** : il convient d'accompagner l'embauche des habitants hors de leur quartier. Les exonérations sociales et fiscales seraient conditionnées non pas à l'adresse de l'entreprise mais à celle du demandeur d'emploi. Il s'agira également d'encourager la mobilité sociale et professionnelle des populations, d'adapter les horaires des transports aux besoins des populations et de systématiser les clauses d'insertion dans les marchés publics et partenariats public-privé
- **consolider le rôle d'ensemblier des Maisons de l'emploi (MDE) et impliquer fortement les conseils régionaux au titre de leurs compétences en matière de formation professionnelle** tout en favorisant l'innovation économique dans les quartiers, notamment à travers l'économie sociale et solidaire, le soutien à la création d'entreprises et l'accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi,
- **renforcer les équipes du service public de l'emploi** (Pôle emploi, missions locales, etc), en mettant l'accent sur la formation des personnels et leur connaissance des problématiques spécifiques des publics issus des zones urbaines sensibles, en particulier des jeunes et des femmes,
- **adapter les lieux de gouvernance décisionnels afin de les faire coïncider au mieux avec les stratégies territoriales locales**. Une instance collégiale composée du représentant de l'Etat ainsi que des élus des communes et agglomérations concernées pourrait moduler les aides et exonérations en fonction des diagnostics locaux et des réalités des territoires.

C) Le renouvellement urbain au service du cadre de vie et de la mixité

Nous appelons à une politique de la ville articulant enjeux sociaux, urbains et économiques, gage d'un développement durable des territoires. **Les quartiers populaires des agglomérations, où se cumulent ségrégations sociales et inégalités environnementales sont les premiers concernés** par la recherche d'économies d'énergie et la promotion d'un modèle de développement sobre et soucieux de la santé de chacun. C'est pourquoi nous proposons de :

- **désenclaver les quartiers par les transports en commun** et de conditionner toute nouvelle opération de rénovation urbaine à une réflexion systématique sur l'enjeu des dessertes,
- **favoriser les actions de lutte contre la précarité énergétique** ayant un impact positif sur les familles les plus fragiles (chauffage, consommation d'eau et électricité),
- **développer une politique du logement ambitieuse et solidaire, qui fasse appliquer, de manière ferme et avec des pénalités renforcées, la loi SRU** et les 20% de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, sans dérogations ni contournements. Sans cela, l'application du Droit au logement opposable (DALO), notamment sur les zones tendues compromettra les fragiles équilibres sociaux et urbains obtenus.

A partir de 2013, le programme national de rénovation urbaine de deuxième génération (*dit PNRU 2*) devra porter de nouvelles ambitions et ajuster les interventions au cas par cas, selon les territoires. Des inflexions significatives devront ainsi être apportées afin de :

- **mener une politique nationale vigoureuse de prévention et de lutte contre le phénomène des copropriétés dégradées**, qui représentent en France entre 800 000 et 1 000 000 de logements en mauvais état. Le traitement de l'habitat indigne et insalubre devra aussi faire l'objet d'efforts renouvelés, en métropole comme en outre-mer,
- **encourager une plus forte mixité sociale dans les processus de relogement, au service de parcours résidentiels dynamiques**, en veillant à assurer un meilleur équilibre entre démolition et réhabilitation,
- **articuler davantage les projets de rénovation urbaine avec les stratégies de développement à l'échelle de l'agglomération, au service d'un projet global de développement du territoire**. L'objectif de reconstitution d'au moins 50% des logements démolis hors site ne peut en effet s'obtenir que dans cette cohérence,
- **assurer une gestion urbaine et sociale de proximité** efficace et performante, en se donnant les moyens de **répondre aux besoins légitimes de sécurité et de tranquillité des habitants** grâce au développement d'une police de proximité dissuasive, en confiance avec la population, et à une mobilisation des forces de police inscrite dans la durée sur les territoires prioritaires. Une meilleure coordination entre police nationale, polices municipales, acteurs sociaux et associatifs, bailleurs HLM et services de prévention devra être organisée, au plus près du terrain, pour un cadre de vie harmonieux et respecté.

II. Pour une gouvernance ambitieuse de la politique de la ville

Nous appelons à une gouvernance ambitieuse et renouvelée dans ses outils de la politique de la ville, en incitant l'Etat et chaque niveau de collectivité à replacer cette dernière au cœur de leurs stratégies d'aménagement du territoire. Ils devront dans ce sens territorialiser leurs politiques publiques et flécher leurs interventions vers les territoires prioritaires.

A) Une gouvernance consolidée et clarifiée

Nous appelons de nos vœux une politique de la ville interministérielle, à travers une gouvernance renouvelée, du national au local, qui reconnaisse les banlieues comme une priorité nationale. C'est pourquoi nous souhaitons :

- **Au plan national**, réaffirmer le rôle indispensable de l'Etat en tant que **garant de la solidarité nationale et mobiliser les moyens de l'Etat déconcentré** sur les quartiers, proportionnellement à leur degré de difficulté. Pour cela, il faut **consolider la place du Ministère de la Ville en tant que Ministère d'Etat dans l'organigramme gouvernemental** et le rattacher directement au Premier ministre,
- **Au niveau local**, consacrer le **couple commune-agglomération comme chef de file de la politique de la ville** et principal interlocuteur de l'Etat et placer le **portage politique et technique au plus haut niveau afin de garantir la transversalité** de cette politique de développement intersectorielle. Ceci doit se traduire dans **l'engagement solidaire de toutes les communes de l'agglomération** en faveur du logement, des équipements et services et de la péréquation financière.

B) Une contractualisation adaptée à la réalité et aux besoins des territoires prioritaires

La politique de la ville doit reposer sur une architecture plus lisible, plus efficace, marquée par une réelle stabilité dans les dispositifs et règles de financement ainsi que sur une géographie actualisée et resserrée. Elle doit également s'appuyer sur des associations confortées dans leur rôle essentiel de médiation et de soutien aux populations. Il s'agit ici de :

- passer de la logique d'appel à projet à celle de **projet de territoire partagé** et intégrer spécifiquement des **objectifs de territorialisation des moyens de droit commun** à partir des diagnostics établis localement,

- **créer un contrat unique de territoire, calé sur la durée d'un mandat municipal** et rassemblant les volets urbain et humain de la politique de la ville, en impliquant dans une **démarche partenariale** les acteurs publics de toutes les échelles de territoire et en l'élargissant aux acteurs locaux que sont les associations, les habitants, les entreprises et les organisations représentatives de salariés et d'employeurs,
- **combiner l'approche nationale et l'approche locale pour la définition des « territoires prioritaires »** - sachant que pour nous **cette notion est indissociable de celle de politique de la ville** - à partir d'un indice prenant en compte le revenu des ménages, la richesse fiscale de la commune, le taux de chômage, le pourcentage de logements sociaux, le poids démographique des jeunes en rupture ou en échec scolaire,
- **sécuriser les crédits des associations**, via des Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et **aider le tissu associatif à mieux se structurer en développant l'ingénierie administrative et financière.**

C) Des moyens financiers et humains renforcés

Il importe, dans un impératif d'efficacité, de conjuguer davantage les moyens de l'Etat avec ceux des collectivités dont il importe de prendre en compte le niveau de charges qu'elles ont à assumer. L'Etat doit aussi réinvestir dans le champ de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Aussi nous proposons :

- d'inscrire dans la loi de finances **un objectif annuel quantifié de réduction des inégalités financières** entre les collectivités **et de prioriser l'ensemble des crédits d'Etat de droit commun** sur les territoires les plus en difficulté,
- **d'inciter à l'amplification de la solidarité intercommunale** par l'intégration des communes pauvres à des intercommunalités puissantes et solidaires, des dépenses communautaires renforcées sur ces territoires et l'optimisation de la dotation de solidarité communautaire,
- **de sécuriser, dans les meilleurs délais, le financement des programmes de rénovation urbaine en cours et du PNRU 2**, sachant que les moyens actuellement mobilisés au travers d'Action logement et du prélèvement sur les organismes HLM sont insuffisants et non pérennes.
- **de renforcer les moyens de l'Etat** (ministères, agences ANRU, Acsé, ANAH, etc.) destinés à soutenir le développement d'une ingénierie territoriale performante, notamment dans le cadre des centres de ressources.
- **de systématiser les démarches d'évaluation** - tant des contrats eux-mêmes que des périmètres retenus pour la géographie prioritaire - afin de mieux cibler les crédits, et ce **au regard d'objectifs précis et d'indicateurs de suivi partagés**

Droit de suite

Dans ce contexte et face aux besoins identifiés, nous demandons **le vote d'une loi quinquennale de programmation dès 2013 pour une nouvelle politique de la ville**, articulant, de façon globale et intégrée, les enjeux d'éducation, d'emploi, de santé, de sécurité, de transports, de logement, d'urbanisme, de culture et de sport, au service de villes et agglomérations solidaires et durables.

Nous posons aujourd'hui quatre questions précises aux candidats à l'élection présidentielle :

- 1- *Quelle place occupera la politique de la ville dans vos priorités gouvernementales et comment comptez-vous la décliner dans les axes stratégiques de votre programme ?*
- 2- *Quelle place donnerez-vous à la politique de la ville dans l'organigramme gouvernemental ?*
- 3- *Comment articulerez-vous les volets sociaux et urbains de la politique de la ville, notamment dans le cadre du futur PNRU 2 et avec quels moyens dédiés de l'Etat ?*
- 4- *Quelle réforme de la géographie prioritaire entendez-vous engager d'ici 2014 et quel type de contractualisation souhaitez-vous promouvoir entre l'Etat et les collectivités locales ?*